

L'ESSENTIEL DE L'INFO



RETRAITES : LA CFDT OBTIENT DE PREMIÈRES GARANTIES



La CFDT, premier syndicat du pays, a réaffirmé dès son congrès confédéral en juin 2022 son opposition ferme à toute mesure d'âge dans le cadre de la réforme des retraites. En pleine cohérence avec cette position, le SCSI a interpellé au mois d'octobre le ministre de l'Intérieur en clôture du congrès de Chambéry pour rappeler que les policiers refusent un report de leur âge légal de départ,

une augmentation de leur durée d'assurance ou bien la remise en cause de leurs spécificités liées notamment à l'appartenance à la catégorie active.

Le ministre de la fonction publique, Stanislas Guerini, a désormais apporté de premiers éléments qu'il est possible d'acter positivement. Ainsi le calcul des retraites des fonctionnaires s'effectuera-t-il toujours à l'avenir sur la base du traitement perçu lors des 6 derniers mois de la carrière. De même, les catégories actives de la fonction publique et leur incidence en matière de retraite ne sont pas menacées par la réforme. Le SCSI reste mobilisé pour que l'ensemble des droits des policiers (bonification quinquennale...) soient préservés. Il ne s'agit en effet pas de cadeaux mais de la juste reconnaissance de sujétions particulières liées à notre métier, financée par un mécanisme de surcotisation.

ÉCHELONS SPÉCIAUX DES EMPLOIS FONCTIONNELS

Les services de la DRCPN n'ont toujours pas statué officiellement sur les mesures transitoires nécessaires pour faire bénéficier les commandants divisionnaires fonctionnels à l'échelon spécial (ES) du nouvel indice majoré 890, correspondant au HEA1.

Notre organisation n'accepte pas cette trop longue attente. Tous les officiers à l'ES doivent être payés à l'indice correspondant.

Une fois de plus, notre syndicat prend donc ses responsabilités. Au vu de l'absence de réponse de l'administration dans ce dossier, le SCSI va initier une procédure contentieuse devant la justice administrative pour qu'aucun officier ne soit lésé !

JEUX OLYMPIQUES 2024 : LE SCSI VIGILANT

Le ministre de l'Intérieur a indiqué à plusieurs reprises depuis la fin de l'été, notamment lors de ses auditions au Sénat et à l'Assemblée nationale, qu'il prévoyait des mesures exceptionnelles pour assurer la mobilisation des forces de sécurité intérieure lors des JO. Ainsi, Gérald Darmanin a annoncé que « sauf très rares exceptions », il n'y aura pour les policiers et gendarmes « pas de congés pendant les mois de juin, juillet, début août » 2024. Il a aussi évoqué le lissage des congés sur l'année, un travail social préalable et l'éventualité de primes spécifiques.

Ces instructions demanderont à être précisées dans le cadre d'un vrai dialogue social. Le SCSI souhaite que la situation puisse être appréciée au cas par cas afin que les contraintes de chacun soient prises en compte.

La fin provisoire des zones de compétence dévolues à la police et à la gendarmerie le temps des JO est également envisagée... Qui au sein du ministère a pu avoir cette idée saugrenue de reléver des policiers par les gendarmes dans les commissariats ?! Cette option n'est ni souhaitable ni matériellement praticable et le SCSI s'y opposera.



PARIS 2024



LE SCSI PORTE LA VOIX DES CADRES POLICIERS AU PARLEMENT



Le SCSI intervient régulièrement devant les parlementaires afin de faire remonter les préoccupations et les attentes des officiers de police.

Ainsi, les membres du bureau national ont été entendus pour préparer l'examen de la LOPMI, puis par les rapporteurs des crédits de la mission « Sécurités » du projet de loi de finances 2023 à l'Assemblée nationale et au Sénat. Nous avons aussi participé le 15 novembre à une audition par les sénateurs de la commission des lois rapporteurs de la mission d'information de la chambre haute sur l'organisation de la police judiciaire dans le cadre de la réforme de la police nationale. Enfin, ce sont les députés de la mission d'information sur les enjeux de l'utilisation d'images de sécurité dans le domaine public dans une finalité de lutte contre l'insécurité (caméras-piétons, caméras embarquées, drones...) qui ont convié notre syndicat à développer son analyse.

Ce travail continu d'influence auprès du législateur est possible grâce à la technicité reconnue du SCSI. Il permet de faire progresser nos revendications et de sensibiliser les élus à la nécessité de bâtir une police nationale respectée et modernisée, qui donne aux policiers les moyens de mener à bien leurs missions tout en préservant l'expertise de chaque filière métier.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 1ER AU 8 DÉCEMBRE



Le SCSI n'a pas attendu les échéances électorales pour être aux côtés des officiers dans les services. Pour autant, la campagne des élections professionnelles constitue évidemment un temps fort pour rappeler les avancées obtenues pour le corps de commandement par notre organisation pendant 4 ans et nos revendications pour poursuivre son exhaussement. Les membres du BN et des bureaux zonaux animent de nombreuses réunions d'information syndicale qui permettent à des collègues de toutes les directions d'échanger directement avec l'équipe nationale. En métropole comme en Outre-mer, ces discussions abordent l'ensemble des enjeux du moment.



C'est la participation massive aux élections professionnelles et le fait de disposer d'un syndicat majoritaire fortement représentatif qui permettent aux officiers de peser dans les débats. **Prendre 4 minutes pour voter SCSI et CFDT, c'est la garantie pour les cadres d'une représentation efficace pendant 4 ans !**



**JE VOTE SCSI-CFDT
DU 1^{er} AU 8 DÉCEMBRE**